



LE ROY & ROCHE ASSOCIES

217 rue Paradis
13006 - MARSEILLE
Tél : 04.91.00.33.63
paradis@orpi.com

BARÈME OFFICIEL 2017 DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%), calculés sur le montant du prix de vente

Ces honoraires comprennent la commercialisation et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique, ainsi que la constitution du dossier incluant les annexes obligatoires Loi ALUR.

IMMEUBLES & TERRAINS

TRANSACTION

10% TTC	avec un minimum de 6 000€ TTC	jusqu'à		70 000 €
9% TTC	avec un minimum de 7 000€ TTC	71 000 €	et	100 000 €
8% TTC	avec un minimum de 8 000€ TTC	101 000 €	et	150 000 €
7% TTC	avec un minimum de 10 000€ TTC	151 000 €	et	200 000 €
6% TTC	avec un minimum de 11 000€ TTC	201 000 €	et	250 000 €
5,5% TTC	avec un minimum de 12 000€ TTC	251 000 €	et	300 000 €
5% TTC	avec un minimum de 15 000€ TTC	301 000 €	et	500 000 €
4,5% TTC	avec un minimum de 20 000€ TTC	500 001 €	et	700 000 €
4% TTC	avec un minimum de 25 000€ TTC	au-delà	de	700 001 €

HONORAIRES DIVERS

VENTE GARAGE/PARKING

10% HT avec un minimum de 2 000 € TTC

ESTIMATION DE BIENS

150€HT 3 heures forfaitaires jusqu'à 80m² habitables
60€HT en plus, au-delà de 80m² par heure supplémentaires

MURS COMMERCIAUX

6% HT du prix de vente affiché (tva 20%) avec un minimum de 6 000€ TTC

LES HONORAIRES SONT EXIGIBLES DES LA REALISATION DU CONTRAT